

LE COURS D'ÉDUCATION MUSICALE

I Le déroulement du cours

Le cours s'organise autour d'un **projet musical** qui permet à l'élève d'acquérir des **repères culturels**, des **savoir-faire** et du **vocabulaire musical**. Pour cela, plusieurs activités lui sont proposées. Un intérêt particulier est consacré à la **créativité musicale**, l'élève devenant **acteur de ses apprentissages**.

- **Activité auditive** : découverte d'**œuvres musicales** de style et d'époque différents accompagnée d'un **questionnaire**.
- **Activité vocale** : interprétation de **chants** ou utilisation de la voix dans le cadre de **pratiques créatives**.
- **Activité créative** : **exercices d'application** et **réalisations collectives** en relation avec le projet musical. L'élève peut éventuellement utiliser des **instruments de musique** (percussion, informatique musicale...), la **voix** restant cependant un outil expressif privilégié.

II Le travail à la maison

L'essentiel des activités étant fait en classe, le travail à la maison consiste en **des révisions ne nécessitant pas l'aide des familles** :

- **Lire le cours plusieurs fois dans la semaine** pour mieux le mémoriser.
- **Écouter de la musique chez soi en se posant les mêmes questions qu'en cours** (écoute active).
- Un **site d'Éducation musicale** est à la disposition de l'élève afin de développer son autonomie et faciliter son travail personnel. Il pourra y trouver et télécharger les documents distribués en classe. Il aura également la possibilité d'entendre ou de visionner les documents sonores ou visuels proposés en cours. Des consignes de travail et des informations pédagogiques seront enfin consultables.

<http://www.collegemontaigneeducation.sitew.fr/>

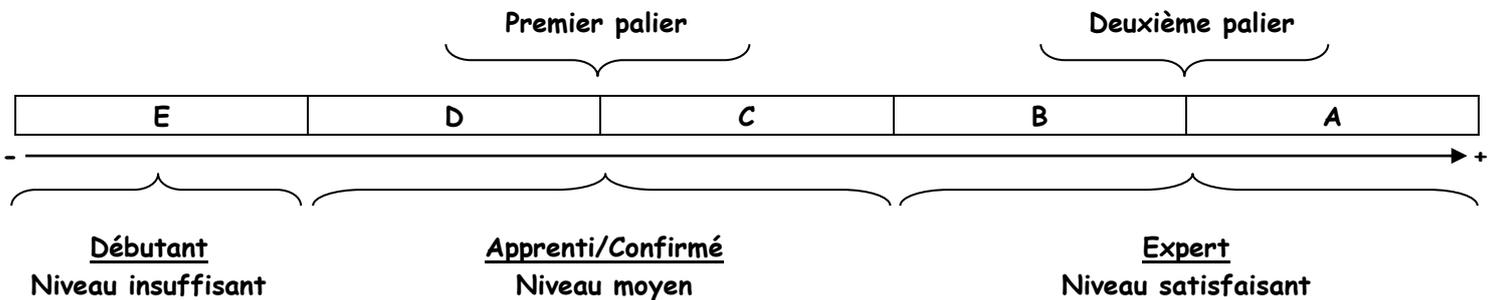
III L'évaluation

Trois ou quatre évaluations trimestrielles sont proposées aux élèves :

- Un **contrôle** écrit réalisé en classe ou un **devoir à la maison** portant sur les œuvres et les notions musicales étudiées en classe.
- Un **questionnaire** d'audition réalisé en cours (évaluation suivie).
- Une **création musicale** évaluée collectivement.
- L'**implication en classe** prenant en compte la **participation** de l'élève et la **qualité du travail** fourni à chaque cours, mais aussi le **manque de sérieux** (irrespect, langage et réaction inappropriés, prise de parole non maîtrisée...), d'**attention** (bavardages, déconcentration de la classe...) et les **oublis de matériel**.

Une place essentielle étant accordée aux apprentissages par **compétences**, l'élève est évalué au moyen de **lettres** qui figureront sur ses contrôles. Cette **progression** s'appuiera sur cinq lettres (**A, B, C, D, E**) assorties de + ou de - selon les progrès réalisés par l'élève. Elles se traduiront par une **échelle de couleurs** et un **classement chiffré** dans le bulletin trimestriel.

L'instauration de **deux paliers** (étapes) permettra à l'élève le souhaitant d'**échanger** avec le professeur sur sa **progression** et les **stratégies** à adopter pour améliorer ses résultats.



IV Le matériel

L'élève doit avoir son matériel à chaque cours. Il peut réutiliser celui de l'année dernière s'il n'est plus en sixième.

- Un classeur souple ou un porte-vues.
- Des pochettes plastifiées transparentes.
- Un cahier de brouillon.

V Quelques règles nécessaires au bien-vivre ensemble

Adopter une attitude respectueuse à l'égard des adultes et des élèves

Apporter et prendre soin des affaires (matériel scolaire/photocopies/mobilier) à chaque cours

Être attentif aux propos du professeur et des élèves en ne bavardant pas

Lever la main pour obtenir et prendre la parole

Signature de l'élève

Signature du responsable légal